

## **CAPTANE DE QUALITÉ TECHNIQUE**

**RÉSERVÉ À LA FABRICATION ET À LA PRÉPARATION SEULEMENT**

**Ce produit est un fongicide utilisé dans la fabrication de pesticides et de peintures résistant aux champignons homologués en vertu de la Loi Sur Les Produits Antiparasitaires**

**ATTENTION**

**POISON**

**ATTENTION: L'exposition au captane peut produire des effets à long terme sur la santé. Pour minimiser l'exposition, suivre le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**Garantie:**

**Captane de qualité technique\* .....90%**

**\*Équivalent à 88% de captane et 2% de dérivés apparentés.**

**N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION 18221 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET: 25 KG**

**Arysta LifeScience North America LLC  
Suite 150  
15401 Weston Parkway,  
Cary, NC 27513  
United States  
Tel #: (415) 536-3480**

**Agent Canadien:  
ARVESTA CANADA, INC.  
160 Bloor Street, East, Suite 1135  
Toronto, Ontario M4W 1B9  
Tel#: (416) 868-1103**

## PRÉCAUTIONS

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU PERSONNEL NON-AUTORISÉ**

Ne jamais manipuler ce produit les mains nues. Porter des gants en caoutchouc. Ne pas porter des gants en cuir ni en tissu. Éviter de renverser ce produit sur la peau ou les vêtements. Ne pas inhaler la poussière. Porter un appareil respiratoire et des lunettes à coques pendant le chargement et le mélange. Pendant la manipulation, porter des lunettes à coques et des vêtements qui recouvrent complètement les bras et les jambes pour minimiser l'exposition. Changer quotidiennement les vêtements souillés, et bien les laver avant de les porter de nouveau. Bien se laver les mains, le visage et les bras après avoir manipulé le captane et avant de boire, de manger ou de fumer. Prendre une douche après l'emploi ou à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements et les gants avant de les porter de nouveau. Éloigner les personnes non protégées de la zone de travail. Ne pas contaminer les aliments pour les humains ou pour les animaux. En cas d'accident, enlever les vêtements souillés et bien se laver la peau au savon et à l'eau.

### **PREMIERS SOINS**

En cas d'exposition connue ou soupçonnée, prendre immédiatement les mesures recommandées ci-dessous. S'il faut un traitement supplémentaire, appeler un centre antipoison, un médecin ou l'hôpital le plus près.

**Produit avalé:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**Produit dans les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Produit sur la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**Produit inhalé:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrier un traitement symptomatique.

### **NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**

À toute heure, (651) 632-8946 SEULEMENT pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES**

Ce produit est toxique pour les poissons. L'éloigner des lacs, des cours d'eau et des étangs. Ne pas polluer les eaux en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

## **MODE D'EMPLOI**

Ce produit est réservé uniquement à la fabrication de peintures résistant aux champignons et de produits homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans un endroit frais et sec. Protéger contre la chaleur excessive. Conserver ce produit dans son emballage d'origine. Ne pas entreposer ou transporter le produit près des aliments pour les humains ou les animaux.

## **NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT**

S'assurer que toutes les personnes intervenant dans déversement soient au courant des risques associés à ce produit.

Un petit déversement peut se nettoyer de façon ordinaire, en tenant compte des propriétés physiques et dangereuses de ce produit et des lieux du déversement.

Bien aérer les lieux, et porter un appareil respiratoire à adduction d'air pur pour éviter le contact par inhalation. Porter des vêtements de protection et des lunettes à coques pour éviter le contact avec la peau et des yeux. Balayer la poudre tout en évitant de créer de la poussière. Mettre les balayures dans un fût ouvert. Couvrir la surface souillée d'un détergent ménager en granules d'usage courant. Avec un balai-brosse, faire pénétrer le détergent dans le produit déversé en utilisant assez d'eau pour former une pâte. Brosser la pâte dans les fentes et les crevasses, et la laisser reposer 2 ou 3 minutes. Éviter tout contact avec la peau et les yeux, et éviter les éclaboussures sur soit-même et les spectateurs. Répandre un absorbant approprié, tel que de l'argile, sur la pâte. Avec une pelle, mettre la matière absorbée dans un fût ouvert. Répéter au besoin. Rincer la surface à l'eau tout en observant les précautions environnementales. Fermer hermétiquement le fût, et éliminer la matière souillée conformément aux règlements municipaux ou provinciaux.

## **ÉLIMINATION**

Les préparateurs canadiens de ces produits doivent éliminer les contenants conformément aux règlements municipaux et provinciaux. Pour obtenir plus de détails sur le nettoyage des déversements, communiquer avec l'organisme provincial de réglementation ou avec le fabricant.

## **AVIS À L'USAGER**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )